



## **Architecture contemporaine et patrimoine, office du tourisme, une conférence passionnante !**

Succès pour cette conférence, 15 novembre 2024, salle Jean et Pons Dedieu comble. Belle présentation des quatre architectes qui ont su communiquer leur passion et captiver l'assistance, ce n'était pas gagné avec un sujet aussi pointu et des intervenants qui l'étaient tout autant.

Une initiative de Loisirs et Solidarité des Retraités, visant à faire découvrir comment peut se conjuguer harmonieusement architecture contemporaine et patrimoine ancien, à partir de projets réalisés ou... restés dans les cartons.

Bouzid SABEG, expert en patrimoine, présenta les quatre architectes, qu'il a bien connu alors qu'il était directeur du patrimoine à la Ville d'Arles, détaché du ministère de la culture, puis anima la soirée.

Philippe DONJERKOVIC (Marseille, spécialisé dans la réhabilitation de bâtiments caractère patrimonial) exposa sa méthodologie d'élaboration du projet contemporain d'extension du collège Saint Charles, classé monument historique et inscrit à l'inventaire supplémentaire.

Il présenta ensuite le projet qu'il avait fait pour un office de tourisme dans l'ancien service des impôts, entre la poste et la chapelle de la Charité. Une opération mixte public/privé. Aujourd'hui commissariat de police municipale.

Kaan COSKUN (Paris, chef de projet) avait été missionné pour étudier la faisabilité de l'office du tourisme à l'arrière de l'esplanade Charles de Gaulle, en prenant en compte les règles de l'archéologie et du secteur sauvegardé.

Il démontra comment il avait établi le programme du futur office du tourisme avec la définition claire et précise des différents besoins pour qu'il puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

Bruno CHIAMBRETTO (Manosque, suivi d'opérations de réhabilitation) qui travaillait à l'AREA (établissement public de la Région) avait été missionné pour une maîtrise d'ouvrage déléguée. Il a ainsi monté tout le dossier d'organisation du concours d'architecture pour cet office du tourisme et en a brièvement évoqué les différentes étapes. Une centaine de candidatures, cinq admis à concourir. C'est le projet de Matthieu Poitevin qui avait été retenu. Le permis de construire a été déposé, accordé mais rejeté suite à un recours au Tribunal administratif. Aucune suite donnée, hélas.

Daniel FANZUTTI (Avignon, intervient sur les sites sensibles à caractère patrimonial) a d'abord fait une présentation de l'accueil des Thermes Constantin qui avait été primé par le Département des Bouches du Rhône. Il présenta ensuite le projet qu'il avait conçu pour le concours de l'office du tourisme et qui répondait parfaitement au programme et à la demande d'accès public aux vestiges sous l'esplanade. Façon de s'imprégner de la romanité et invitation au parcours dans la ville. Un magnifique projet !

Un riche débat s'en suit.

Découverte de l'architecture contemporaine avec ses subtilités insoupçonnées, par un public très attentif, malgré la densité des propos, qui regardera d'un autre œil l'extension du Collège Saint Charles et l'accueil des thermes Constantin !

Découverte aussi de la définition précise et incontestable du lieu dédié à tout projet d'office du tourisme, de ses caractéristiques, de sa surface de plancher nécessaire (1500m<sup>2</sup>, probablement plus aujourd'hui), etc... Abandon pas vraiment expliqué de toutes poursuites pour sa réalisation de la part de la municipalité précédente. Persévérance stupide de la municipalité actuelle dans cette voie. Sentiment de vrais gâchis de la part du public. Frustration des auteurs, même s'ils n'en disent rien.

Ce qui appelle une conscientisation et une mobilisation de tous les professionnels du tourisme (hôtels, cafés, restaurants, galeries) mais aussi personnels des musées, monuments, et indirectement d'autres corporations (bâtiment, services, transports, communication,...). Même

chose pour les associations et les personnalités liées à l'étude, la découverte et la promotion du patrimoine historique et naturel. Arles mérite une belle porte d'entrée, vitrine de ce territoire exceptionnel, facteur de développement économique.

Il n'échappe maintenant plus à personne que la Bourse du Travail ne répond absolument pas à cet objectif avec un espace contraint et quatre fois trop petit, aux probables accès incompatibles avec la réglementation, au risque plus que probable de perdre son classement déjà bien précaire. La Bourse du Travail doit restée ce pourquoi elle a été créée en 1901: le lieu historique d'accueil, de rencontre et de défense des salariés. D'ailleurs, tout comme les employeurs ont leur lieu de groupement : la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Merci aux intervenants d'avoir, même par ricochet, contribué à cette prise de conscience.

Pour l'intérêt d'Arles et son image nationale et internationale, aidons Monsieur le Maire à reconsidérer sa position. Tous les documents de ce dossier sont à sa disposition.